

Rédiger une convention de cession de patientèle en accord avec les normes de déontologie médicale

Le Conseil provincial de Bruxelles et du Brabant wallon recommande vivement que les aspects et clauses déontologiques¹ suivants figurent expressément au sein d'une convention de cession de patientèle :

- Le médecin cessionnaire s'engage à garantir la continuité des soins en faveur des patients du médecin cédant, sans préjudice du droit au libre choix du médecin dans le chef des patients.

Le médecin cessionnaire veillera également au respect et à la sauvegarde de cette liberté de choix.

- Le médecin cessionnaire devient dépositaire des dossiers médicaux de la patientèle acquise, et s'engage à une pleine et entière transmission de ceux-ci en mains de tout autre praticien qui serait désigné par le patient, ainsi qu'à une transmission adéquate de tout autre document ou information permettant de garantir utilement la continuité des soins.
- Tant le médecin cédant que le médecin cessionnaire s'engagent, pour la durée du processus de cession et/ou de transfert de l'activité médicale, à garantir le respect et la sauvegarde du secret professionnel.

Cette obligation ne s'éteint évidemment pas dans le chef du médecin cédant à l'issue du processus.

- Le médecin cessionnaire conserve toute liberté diagnostique et thérapeutique à l'égard de la patientèle cédée par le biais de la convention.
- Tout litige de nature déontologique relève de la compétence exclusive du Conseil provincial de l'Ordre des médecins.

Toute demande et tout projet peuvent être adressés à notre Commission des Statuts et des Contrats *via* l'adresse gregory.tenaud@ordomedic.be

Il sera veillé à un examen de cette demande / de ce projet dans les meilleurs délais par la Commission, et le Conseil provincial vous fera part dès après de ses éventuelles recommandations.

¹ L'essentiel de ces mesures a été récemment rappelé par le Conseil national de l'Ordre des médecins en un avis public rendu le 5 juillet 2019 : <https://www.ordomedic.be/fr/avis/conseil/cession-de-patientele>